

13. Malgré les crédits compensatoires accordés aux constructeurs d'habitation, le secteur du logement se remettra mal des effets de la TPS. Si les coûts de la construction augmentent, il en sera de même du loyer des habitations. Les Canadiens qui seront les plus touchés seront les Canadiens à faible revenu, ceux qui seront le moins en état de subir les augmentations.

14. Aux dires du gouvernement, l'un des principaux inconvénients de la TVF relève du fait qu'elle n'est pas visible aux consommateurs. Le Parti libéral est loin d'être convaincu qu'il n'en sera pas de même pour la TPS. Un certain nombre de témoins, des représentants de petites entreprises à ceux du Fraser Institute, ont affirmé qu'il serait très difficile de sauvegarder la visibilité de la TPS à long terme. Avec le temps, elle peut très bien être incorporée à la structure de fixation des prix des détaillants et deviendra tout aussi invisible que la TVF.

15. Le Parti libéral ne peut accéder au désir du gouvernement d'exercer des pressions sur le Sénat pour qu'il adopte le projet de loi C-62 sur la TPS. Le Sénat doit assumer son rôle constitutionnel, ce qui signifie qu'il doit être, entre autres choses, à l'écoute des citoyens. Avec 80 p. 100 des Canadiens opposés à la TPS, le Sénat ne peut faire autrement que de prendre au sérieux les préoccupations des citoyens et de leur accorder toute son attention.

16. Le crédit au titre de la TPS doit être entièrement indexé au taux d'inflation. Comme l'a souligné le Conseil national du bien-être, les représentants les plus pauvres de notre société seront les seuls à devoir assumer une augmentation automatique de leur TPS tous les ans, indépendamment de son taux réel. C'est là une situation totalement inacceptable pour le